



AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Règlement 596-16

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, à sa séance ordinaire tenue le 11 juillet 2016, le premier projet de règlement suivant :

- ☞ **Règlement 596-16** *Règlement modifiant le Règlement de zonage 583-15 aux fins :*
- *d'agrandir la zone HA-31 à même une partie de la zone C-18 (dans le secteur de la rue de la Tourbière);*
 - *d'autoriser l'usage récréation extérieure : centre équestre dans la zone AD-3 (dans le secteur du rang du Nord – voisin du Garage Daniel Labarre inc.).*

Une assemblée publique de consultation, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, se tiendra **le lundi 8 août 2016**, à compter de **20 heures**, dans la salle du conseil de la maison de la Justice située au **111, route des Pionniers**.

Au cours de cette assemblée publique, le maire donnera des explications sur le projet de règlement 596-16 ainsi que les conséquences de son adoption et il entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Toute personne désirant prendre connaissance du projet de règlement peut le faire pendant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Donné le 12 juillet 2016.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA